

LA LETTRE JURISTENDANCES – TECHNOLOGIES, DATA & IA

LA NEWSLETTER DU CABINET LEXING

■ n° 5

juillet 2026

Best Lawyers 2027

Les avocats directeurs
du cabinet Lexing sont
distingués dans le
classement Best
Lawyers® in France
2027



Lexing distingué par le classement Best Lawyers® 2027

Le cabinet Lexing est honoré de figurer à nouveau dans l'édition 2027 du classement américain Best Lawyers® qui met en lumière nos avocats directeurs en droit des technologies.

[Voir le détail des classements.](#)



Direct-to-Device : enjeux juridiques d'un service sans frontières

Le Direct-to-Device permet de connecter un smartphone à un satellite, sans infrastructure terrestre. Quels sont les enjeux juridiques en UE ?

[Un article de Frédéric Forster et Carl Buffière.](#)



Le traitement judiciaire des violences urbaines sur CNews le 29 mai 2026

Invité du Meilleur de l'Info sur CNews le 29 mai 2026, Alain Bensoussan est revenu sur le traitement judiciaire des violences urbaines.

[Accéder à l'intervention d'Alain Bensoussan.](#)



Cyberlex Colloque 2026 Souveraineté numérique européenne : terre promise ou mirage ?

L'association Cyberlex organise son colloque annuel le 22 juin 2026 sur la « Souveraineté numérique européenne : terre promise ou mirage ? ».

[Lire la présentation ici.](#)



Alain Bensoussan invité de Pierre de Vilno sur CNews le 1er juin 2026

Invité par Pierre de Vilno sur CNews le 1er juin 2026, Alain Bensoussan est revenu sur le délit d'attroupement, lors de violences urbaines.

[Accéder à l'intervention d'Alain Bensoussan.](#)



Deepfakes, usurpations, manipulations : l'IA réinvente la fraude, quelle réponse de l'assurance ?

Virginie Bensoussan-Brulé participe à la conférence consacrée aux nouveaux risques de fraude liés à l'intelligence artificielle et aux réponses assurantielles qui peuvent y être apportées.

[Lire la présentation ici.](#)



La convocation électronique des AG devient la norme pour les SA

Le décret du 16 février 2026 consacre une nouvelle étape dans la dématérialisation : la convocation électronique et la communication des documents.

[Un article de Jennifer Bessi et Camille Boucher-Wittreck.](#)



Projet de loi RIPOST : vers des réponses immédiates aux troubles à l'ordre public

Invité de l'émission Le Meilleur de l'Info sur CNews le 2 juin 2026, Alain Bensoussan a commenté le projet de loi RIPOST.

[Accéder à l'intervention d'Alain Bensoussan.](#)



RCS 4.0 : la messagerie enrichie unifiée entre Android et iOS

Le 26 mars 2026, la GSMA (l'organisation internationale qui supervise les standards de la téléphonie mobile) a finalisé les spécifications du RCS 4.0, consacrant la mise à niveau la plus ambitieuse du protocole depuis son lancement.

[Un article de Frédéric Forster et Carl Buffière.](#)



Alain Bensoussan au séminaire « IA et Justice » de la Cour d'appel de Pau

Le 19 juin 2026, Alain Bensoussan participe au séminaire "Intelligence artificielle et Justice" de la Cour d'appel de Pau.

[Lire la présentation.](#)



Le droit des fichiers au cœur de l'efficacité des enquêtes pénales

Alain Bensoussan est intervenu jeudi 11 juin 2026 dans l'émission Le Meilleur de l'Info sur le droit des fichiers de police et des fichiers.

[Accéder à l'intervention d'Alain Bensoussan.](#)



CRA et système d'IA à haut risque : obligations pour les fabricants

Le CRA impose aux fabricants de produits numériques intégrant des systèmes d'IA à haut risque une conformité avec le règlement sur l'IA..

[Un article de Katharina Berbett et Mathilde Pennès-Lavoye.](#)

■ NOS ÉVÉNEMENTS ■

Atelier en ligne pour les DPO



Contrôles Cnil 2026 : DRH passez votre processus de recrutement au crible

Le mercredi 15 juillet de 18 à 19h en distanciel

Pour les abonnés à la Lettre Lexing du DPO, Lexing Éditions propose un atelier opérationnel destiné à transformer les recommandations du régulateur en plan d'action concret, animé par [Maître Céline Avignon](#), directrice, responsable de La Lettre Lexing du DPO.

La Cnil a placé le recrutement parmi ses priorités de contrôle. Cet atelier vous permettra de vérifier, étape par étape, la conformité de votre organisation grâce à une méthodologie directement inspirée des attentes des équipes de contrôle.

Les inscriptions se font par mél auprès de celine-avignon@lexing.law.

Vous pouvez vous abonner à la Lettre Lexing du DPO [ici](#).

Conférence Lexing



DORA Aspects contractuels et mise en conformité

Le mercredi 8 juillet 2026 de 9h30 à 11h30.

Animée par Me [Alexandra Massaux](#), directrice du département Technologies émergentes Contentieux, cette conférence porte sur les aspects contractuels et la mise en conformité avec DORA (digital operational resilience act), le règlement (UE) 2022/2554 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 sur la résilience opérationnelle numérique du secteur financier.

[Pour participer, merci de remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing



Sécuriser ses contrats informatiques en 2026

Le mercredi 9 septembre 2026 de 9h30 à 11h30.

Dans un contexte marqué par l'intensification des exigences réglementaires européennes, la montée des risques cyber, l'essor de l'intelligence artificielle et la complexification des chaînes de sous-traitance, les contrats informatiques deviennent un outil essentiel de maîtrise des risques. Cette conférence propose une approche à la fois stratégique et opérationnelle pour sécuriser vos projets informatiques. Elle sera animée par Me [Katharina Berbett](#), directrice du département Contentieux informatique complexe, et Me [Marie-Adélaïde de Montlivault-Jacquot](#), directrice du département Contentieux et expertise du numérique et informatique.

[Pour participer, merci de remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférence Lexing



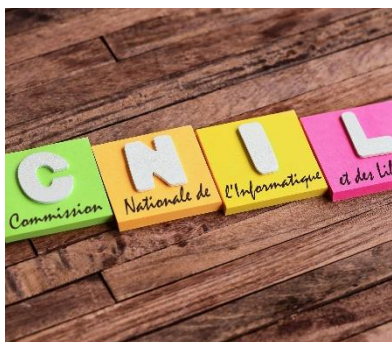
Cybersécurité et noms de domaines

Le mercredi 16 septembre 2026 de 9h30 à 11h30.

Le cybersquatting prend une nouvelle dimension. Les fraudeurs ne se contentent plus de cibler les marques et usurpent désormais l'identité d'institutions comme l'AFNIC pour envoyer de fausses décisions de justice. Un nouvel impératif technique se profile. Cette conférence sera animée par Me [Anne-Sophie Cantreau](#), directrice du département Propriété industrielle Conseil et [Anthony Sitbon](#), Consultant en cybersécurité, Directeur Sécurité chez Lexing Technologies.

[Pour participer, merci de remplir le formulaire d'inscription en ligne](#)

Conférence Lexing



Bilan Cnil et perspectives

Le mercredi 23 septembre 2026 de 9h30 à 11h30.

Cette conférence sera animée par Me [Alain Bensoussan](#), Spécialiste en droit des nouvelles technologies de l'informatique et Me [Chloé Torres](#), Directrice du département Protection des données personnelles. Ils reviendront sur le rapport de la Cnil de 2026, ainsi que sur les différents textes et décisions de jurisprudence qui ont jalonné ces derniers mois. Ils vous en présenteront une analyse détaillée pour en décrypter les enjeux et en expliquer la mise en œuvre.

[Vous pouvez vous y inscrire dès que le formulaire et l'annonce sont publiés sur notre site..](#)

Conférence Lexing



Gérer les crises numériques et les bad buzz : anticiper, réagir, protéger

Le mercredi 30 septembre 2026 de 9h30 à 11h30.

Cette formation, animée par Me [Virginie Bensoussan-Brulé](#), Directrice du pôle Contentieux du numérique, vise à renforcer la compréhension des enjeux juridiques et réputationnels liés aux crises numériques et aux bad buzz afin d'anticiper les risques, adopter les bons réflexes et protéger efficacement l'image de l'entreprise, de ses dirigeants et de ses collaborateurs.

[Pour participer, merci de remplir le formulaire d'inscription en ligne.](#)

Conférences Lexing



Voici nos prochains rendez-vous !

Toujours en visioconférence le mercredi de 9h30 à 11h30

Les inscriptions se font en ligne via le formulaire publié en même temps que l'annonce sur notre site.

[Retrouvez toutes nos Conférences Lexing ici.](#)

Nous espérons vous y retrouver nombreux pour venir échanger avec nos avocats !



Le 7 octobre 2026 : « Les préjudices dans les contrats IT : savoir les anticiper et les évaluer » par Bertrand Thoré, économiste juridique.

Le 14 octobre 2026 : « Panorama 2025-2026 des décisions de la Cnil » par Me Marion Catier, directrice du département Données personnelles Contentieux.

Le 4 novembre 2026 : « Analyse d'impact et intelligence artificielle : un outil de conformité essentiel » par Me Thomas Cantoni, directeur du département Données personnelles Conseil, et Me Anne Renard, directrice du département Conformité & Certification.

Le 18 novembre 2026 : « Les obligations fiscales et sociales des plateformes numériques » par Me Jennifer Bessi, directrice du département Fiscalité de l'économie numérique et Me Virginie Bensoussan-Brulé, directrice du pôle Contentieux du numérique.



Le 25 novembre 2026 : « Évaluation et renégociation des contrats informatiques existants » par Me Katharina Berbett, directrice du département Contentieux informatique complexe, et Me Alexandra Massaux, directrice du département Droit des technologies émergentes Contentieux.

Le 2 décembre 2026 : « Marketing digital et données personnelles : éviter les sanctions » par Me Céline Avignon, directrice du département Publicité, Communication et Marketing digital.

Le 9 décembre 2026 : « Brevets d'invention : gérer les inventions des salariés » par Me Virginie Brunot, directrice du département Propriété industrielle Contentieux.

Le 16 décembre 2026 : « Action de groupe en matière de données personnelles » par Me Virginie Bensoussan-Brulé, directrice du pôle Contentieux du numérique.

■ TEXTES ET JURISPRUDENCE CLÉS ■

Souveraineté technologique – La Commission européenne propose un train de mesures sur la souveraineté technologique afin de renforcer l'autonomie et la résilience numériques de l'Europe.

Ce train de mesures comprend deux propositions législatives :

- **le règlement sur les semiconducteurs 2.0** et
 - **le règlement sur le développement de l'informatique en nuage et de l'IA**
- ainsi que la stratégie en matière d'open source et une feuille de route stratégique pour la transition numérique et l'IA dans le secteur de l'énergie ([CP EU 3 juin 2026](#)).



Intelligence artificielle – La Commission européenne a publié un [code de bonnes pratiques sur la transparence des contenus générés par l'IA](#) avec

- **Section 1 : Fournisseurs** - Règles de marquage et de détection des contenus générés et manipulés par l'IA,
- **Section 2 : Déployeurs** - Règles pour l'étiquetage des deepfakes et du texte généré et manipulé par l'IA.

L'UE a également créé un [ensemble d'icônes](#) que les déployeurs de systèmes d'IA générative peuvent utiliser pour étiqueter leur contenu généré par l'IA. Le code fait actuellement l'objet d'une **évaluation d'adéquation** par la Commission et le comité de l'IA. Elle sera complétée par des lignes directrices de la Commission sur la portée des obligations de transparence prévues à l'article 50 de la législation sur l'IA ([CP 10 juin 2026](#)).

Numérique – Le Conseil constitutionnel a déclaré inconstitutionnel le cumul répressif de l'article L. 34-5 CPCE qui régit la prospection par courrier électronique et par automate d'appels ([Décision 2026-1210 QPC](#)). ([CP du 25 juin 2026](#))

Données personnelles – La CJUE, dans l'arrêt C-484/24 du 18 juin 2026, admet qu'une juridiction puisse, au nom du droit à un procès équitable, utiliser comme preuve des données personnelles collectées en violation du RGPD. Cette ouverture ne légalise toutefois ni les intrusions dans la vie privée des salariés ni les pratiques de surveillance non conformes au droit français (RGPD, loi Informatique et Libertés, Code du travail, secret des correspondances), mais impose aux employeurs de repenser leur stratégie probatoire dans un cadre strictement encadré.

Intelligence artificielle – Quelle IA au service de l'État ? Après plusieurs années d'expérimentations isolées de l'intelligence artificielle (IA) dans les ministères, l'État s'organise pour encadrer et diffuser largement des solutions d'intérêt général et éviter de nouvelles dépendances technologiques. Le ministre de l'Action et des comptes publics, David Amiel, a présenté le 16 juin 2026, un [plan de déploiement de l'intelligence artificielle \(IA\) dans l'État](#). Pour accompagner ce déploiement, un [guide d'usage de l'IA](#) est mis à disposition de l'ensemble des agents publics ([CP 19 juin 2026](#)).

La lettre juristendances, technologies, data & IA est éditée par Lexing, société d'exercice libéral par actions simplifiée au capital social de 10 936 190 euros, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 452 160 856, dont le siège social est situé 58 boulevard Gouvion-Saint-Cyr, 75017 Paris – téléphone 01 82 73 05 05 – adresse de courrier électronique : paris@lexing.law – n° de TVA intracommunautaire FR48452160856. Président et Directeur de la publication : Alain Bensoussan.

Diffusée uniquement par voie électronique - gratuit - ISSN 3130-1797 - ©Lexing 2026

Vous recevez ce courriel car vous êtes abonné à cette alerte (anciennement JTIT). Vous pouvez vous désabonner en cliquant sur le lien : <https://unsubscribe.lexing.law/?email=«mail»>

Lexing 2026

